

Programme Eurostars

Présentation

Eurostars est un programme développé par un ensemble d'Etats dans le cadre du réseau EUREKA en collaboration avec la Commission Européenne.

Ce programme est spécifiquement dédié aux PME à haut potentiel innovant et ayant une activité importante de recherche et de développement.

Ce programme a pour objectif de soutenir ces PME et d'encourager leur croissance et leur développement international à travers la réalisation de projets collaboratifs de taille moyenne et orientés vers une rapide mise sur le marché.

Il répond exclusivement à une **approche bottom-up, aucun programme de travail ni thème de projet n'étant imposé** et permet aux entreprises de déposer un projet dans toutes les thématiques technologiques.

Les projets sélectionnés seront ensuite financés par les agences de financement nationales (INNOVIRIS pour Bruxelles) selon les règles régionales de financement.

Note : Dans le cadre de la préparation de votre projet, il est primordial de **contacter votre Project Officer régional au sein d'INNOVIRIS** (coordonnées au bas de cette fiche explicative).

Type de projets

Les 4 principes directeurs des projets Eurostars :

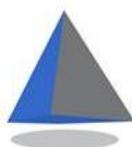


Dédié aux PME actives en R&D:

- développement d'un ou de plusieurs nouveaux produits, procédés et services
- soutenir la stratégie de développement des entreprises et notamment des PME

Orienté marché:

Les prévisions et la stratégie d'exploitation et de mise sur le marché du produit, service ou procédé développé doivent démontrer une introduction dans les 2 ans suivants la fin du projet



Bottom-up:

- les consortiums sont invités à venir avec leur idée de projet quel qu'en soit la thématique technologique. La seule contrainte est le caractère technologiquement innovant du projet et l'absence de but militaire.

Coopération internationale :

- Projets collaboratifs impliquant au minimum deux acteurs issus de deux pays membres du programme Eurostars ¹



© EUREKA Secretariat 2014

Projet moyen	Budget	Participants	Pays	Durée
	1.4 M€	3 to 4	2 to 3	29 mois

¹ Tous les pays membres de l'UE + Croatie, Suisse, Turquie, Islande, Israël, Norvège. Vérifiez cependant la liste des pays participant à l'appel en cours sur le site internet www.eurostars-eureka.eu.

Evaluation et financement des projets

La logique d'évaluation et de financement des projets répond à une volonté de compromis entre les mécanismes européens et les mécanismes nationaux auxquels sont souvent plus habitués les bénéficiaires.

La soumission et l'évaluation des projets se fait de manière centralisée. **Le secrétariat EUREKA**, qui héberge ce programme, **reçoit les propositions et les fait évaluer scientifiquement et techniquement par des experts indépendants**. Les agences de financement nationales réalisent pour leur part un contrôle d'éligibilité par rapport à leurs propres critères de recevabilité.

Les meilleurs projets sont ensuite financés par les agences de financement nationales qui s'engagent chaque année à hauteur d'un certain montant. **Le financement et le suivi des projets s'effectuent selon les règles régionales.**

Taux d'intervention maximum appliqués par INNOVIRIS.

	Grandes Entreprises	Moyennes Entreprises	Petites Entreprises	Instituts de recherche et universités
Recherche industrielle ou appliquée	65%	75%	80%	100%
Développement expérimental	40%	50%	60%	100%

Critères d'éligibilité

Les projets doivent répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité imposés par le programme Eurostars. En outre, pour obtenir un financement, chaque partenaire doit répondre aux critères d'éligibilité fixés par son agence nationale de financement.

Pour les partenaires bruxellois, les conditions de financement sont les suivantes.

Critères d'INNOVIRIS :

Pour être éligible à l'obtention d'un financement le demandeur doit :

- développer tout ou partie de ses activités de R&D sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale
- présenter un projet de R&D innovant et susceptible d'avoir un impact favorable sur l'économie, l'emploi et/ou le développement durable en Région de Bruxelles-Capitale
- démontrer sa capacité à financer sa quote-part dans le projet
- avoir rempli ses obligations dans le cadre d'aides antérieures octroyées par la Région.

Sont éligibles les entreprises, les universités et les organismes de recherche. Cependant **les universités et organismes de recherche ne sont éligibles que si, au sein du projet, ils collaborent avec une PME bruxelloise**. De plus, aucun des partenaires ne peut supporter à lui seul plus de 70% des coûts du projet.

Si le demandeur ne remplit pas ces critères, INNOVIRIS ne sera pas à même de lui fournir un financement.

Le demandeur devra introduire une **demande de financement auprès d'INNOVIRIS dans les 7 jours suivant la date du cut-off**, à l'aide du formulaire présent sur le site internet d'INNOVIRIS.

Critères imposés par le programme Eurostars :

- Les projets peuvent concerner tous les secteurs d'activités mais doivent avoir un but civil.

- Le leader du consortium doit être une PME² ayant une activité de R&D importante³ et émanant d'un pays membres d'Eurostars (31 Etats).
- Les projets doivent associer au minimum 2 partenaires de 2 pays membres d'Eurostars, les organismes de recherche et les grandes entreprises sont éligibles mais les PME ayant une activité de R&D importante doivent représenter plus de 50% des coûts du projet.
- Les projets ne peuvent avoir une durée de plus de 36 mois.
- Les projets doivent avoir pour but le développement d'un nouveau produit, procédé ou service et la mise sur le marché (ou les essais cliniques) de ce dernier doit intervenir dans les 2 ans suivants la clôture du projet.
- Aucun partenaire ne peut représenter plus de 75% des coûts du projet.
- L'appel à propositions est ouvert en continu, les propositions sont relevées et évaluées deux fois par an (deux cut-off).
- Tous les participants doivent être des entités légales.

Critères d'évaluation

Les projets Eurostars sont évalués par des experts sectoriels indépendants. L'évaluation se déroule en deux phases (première évaluation et notation des projets par deux experts techniques puis révision et classement par un panel indépendant). Cette évaluation se base sur les critères suivants :



Suivi des projets

Les projets sont suivis au sein des agences de financement et du secrétariat Eurostars de manière conjointe. Le secrétariat suit le déroulement scientifique du projet dans sa globalité. Tous les six mois un léger rapport de progrès doit ainsi être envoyé au secrétariat par le coordinateur du projet.

² Conformément à la définition européenne d'une PME
http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/sme_definition/index_en.htm

³ Selon la définition retenue par Eurostars, les PME considérées comme ayant une activité importante de R&D doivent consacrer au moins 10% de leurs dépenses à la R&D ou employer 10% de leur personnel pour des activités de R&D. Sont également considérées comme PME ayant une activité importante de R&D, les entreprises de moins de 100 employés employant au moins 5 ETP pour des activités de R&D et les PME de plus de 101 employés employant au moins 5 ETP pour des activités de R&D.

INNOVIRIS suit également le déroulement scientifique et technique du projet en se concentrant plus particulièrement sur l'évolution des tâches des partenaires bruxellois. Ces derniers seront donc invités à rapporter leurs avancées auprès d'INNOVIRIS. Par ailleurs, INNOVIRIS assure le suivi financier du projet. Ainsi, les partenaires bruxellois doivent rapporter et justifier leurs dépenses auprès d'INNOVIRIS qui assurera le financement du projet conformément au budget établi et à la convention signée avec les bénéficiaires.

Contact et informations complémentaires

Si le programme Eurostars vous intéresse et que vous envisagez la préparation d'un projet, ou encore si vous avez des questions par rapport à ce programme, nous vous invitons fortement à contacter Mathilde Reumaux, Project Officer pour la Région de Bruxelles Capitale.

Mathilde Reumaux

Conseiller affaires européennes et Project Officer régional pour le programme Eurostars

mreumaux@innoviris.irisnet.be

02 600 50 31

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons également à consulter le site internet d'Eurostars : www.eurostars-eureka.eu